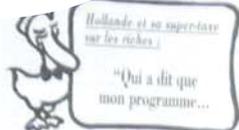


l'enseignement agricole

snetap
FSU



Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi



Ils défilent tous au Salon de l'agriculture Les candidats jouent les "Bourse brothers"

Le nouveau Observateur

EXCLUSIF
LES EXTRAITS DE SON LIVRE DE CAMPAGNE
Une autre France



Présidentielles, les programmes au regard de nos mandats

« Si je perds j'arrête... »

Pour la 1^{ère} fois Sarkozy évoque publiquement sa défaite. • pages 2-3

au lycée du meuble
RUGBY
Le derby qui enflamme le Lauragais
RAMONVILLE
L'art comme moyen de thérapie

TOULOUSE
À 14 ans, poignant pour son portable



Journée internationale des femmes un enjeu de justice sociale et de démocratie

Dans un contexte de crise économique et sociale et de tensions dans de nombreux pays, la journée internationale des femmes reste d'une brûlante actualité. Les droits des femmes sont menacés et le développement de leur précarité ne fait qu'augmenter les violences dont elles sont victimes.

En France aussi il reste un long chemin à parcourir pour passer des droits inscrits dans la loi à leur application notamment dans le monde du travail : salaires inégaux, temps partiel imposés, précarité, inégalités dans l'accès aux responsabilités...

Il y a 60% de femmes dans la Fonction Publique et si le statut y protège mieux des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes, elles restent bien réelles (jusqu'à 20%). De plus, les blocages sont encore nombreux pour arriver à une linéarité pour tous dans le déroulement des carrières.

Alors que sera prochainement présenté par le Ministre de la Fonction publique, le protocole relatif « à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique », la FSU considère qu'il est temps d'aller plus loin que de simples déclarations de principe. Il faut une obligation de résultats et des contraintes pour aboutir enfin à une réelle égalité professionnelle.

Elle considère qu'avoir des enfants et s'en occuper, ce qui ne devrait pas reposer essentiellement sur les mères, ne doit pas pénaliser les salariées. La politique d'action sociale doit être effective dans tous les ministères par exemple en développant l'accès aux modes de garde des enfants. Les services publics de proximité doivent aussi jouer tout leur rôle.

Face à des propos menaçants quant aux droits des femmes, la FSU réaffirme qu'il appartient aux femmes de décider de leur vie. Ainsi, elle n'accepte pas la remise en cause du droit à l'avortement.

Et au-delà des mesures urgentes à mettre en œuvre notamment dans le monde du travail et contre les discriminations, la journée du 8 mars permet aussi de rappeler à chacun qu'il faut changer la représentation des métiers pour faire une place aux femmes dans chacun d'eux et donner toute leur place aux femmes dans notre société.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de justice sociale et de démocratie.

A l'occasion de la journée du 8 mars, la FSU réaffirme son soutien et sa solidarité avec toutes les femmes qui luttent dans le monde entier pour leur émancipation, le respect de leur liberté et l'égalité des droits.

FSU Les Lilas, le 8 mars 2012



mars 2012
numéro 341

actualité

4

- › Comité de défense au Salon de l'agriculture : Quelle agriculture ? Quelle formation ? Quels moyens ?
- › Formation continue des personnels de nouveaux outils de pilotage qui doivent faire leur preuve
- › Élections présidentielles : Les programmes des candidats passés au crible



pédago

10

Dossier spécial Vie Scolaire

- › CPE, Educateur Tout Terrain
- › « Éducation prioritaire » : quels dangers nous guettent ?
- › Non-assistance à élèves en danger !
- › Accueil des élèves en situation de handicap



vie syndicale

16

- › Conseil de lecture, Jean Zay, Souvenirs et Solitude
- › Les rendez-vous du Sup



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Héléne Huet, Isabelle Couturier

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mars 2012
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Enseignement agricole Public

Tournons la page !



Ça y est, le Ministre de l'agriculture est parti, ou c'est tout comme ! En tous cas, il est clair que sa préoccupation n'est plus l'enseignement agricole (du moins quand il s'agit de l'enseignement public).

Aucune inflexion n'a été apportée à un budget qui prépare une rentrée 2012 des plus catastrophiques. Aucune des propositions des acteurs du système éducatif pour intégrer dans des réformes pédagogiques les réponses aux attentes de la société d'aujourd'hui n'a été entendue !

Le SNETAP-FSU s'est au contraire installé dans une dynamique qui vise à préparer demain et à faire de l'enseignement agricole public un moteur du développement des territoires ruraux et d'une transition de l'agriculture vers une production, un outil agro-alimentaire et une commercialisation, plus écologiques, qui permettent de développer l'emploi, et qui assurent à tous les acteurs une juste rémunération.

Depuis la rentrée dernière, que ce soit en interne ou dans le cadre du comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public, le SNETAP, en invitant des chercheurs, des universitaires, des syndicats professionnels et des personnalités politiques, a initié une réflexion sur les évolutions nécessaires de l'agriculture et du monde rural et en a déduit les conséquences sur notre système d'enseignement et de formation.

Parallèlement il a fait essaimer cette réflexion à travers la mise en place de comités régionaux (en Bretagne, Champagne-Ardenne, Centre, Aquitaine, Nord-Pas de Calais, Pays de Loire ...). On y a vu une large convergence de vues et la nécessité de mener campagne pour le développement d'un outil public fort.

Cette réflexion et cette sensibilisation des citoyens doit contribuer à faire progresser dans les esprits, et notamment ceux des décideurs (d'aujourd'hui mais surtout de demain), l'idée qu'il faut donner à l'EAP les moyens de sortir de l'ornière dans laquelle le gouvernement l'a poussé. Mais il faudra également lui donner les moyens à l'avenir de se développer pour répondre aux attentes de la société.

Pour les personnels, la mise en œuvre de la loi dite de déprécarisation est révélatrice de leur traitement scandaleux de la part de ce Ministère : non seulement il en écarte 90% des contractuels mais les retards successifs pris par le dispositif fait que, un an après le protocole d'accord censé en être l'origine, il n'est toujours pas mis en œuvre, et ne le serait pas, au MAAPRAT, avant l'automne.

Il n'y a donc aujourd'hui plus rien à attendre de ce gouvernement qui a organisé, depuis 5 ans, la régression de l'appareil public, mais il faut dire haut et fort à celui qui sortira des urnes que les attentes sont très fortes et urgentes. C'est dès le mois de juin qu'un collectif budgétaire devra être mis en débat, que des créations d'emplois devront être décidées et que le potentiel de la loi de titularisation devra être utilisé au maximum.

Adieu Monsieur Le Maire, et tournons la page !



Jean-Marie Le Boiteux





Une nouvelle dynamique pour l'enseignement agricole public des Pays de la Loire

Le comité de défense et de promotion de l'enseignement agricole public

C'est au Lycée agricole du Fresne (St Gemmes près d'Angers), que le jeudi 8 mars 2012, s'est créé le comité régional de défense et de promotion de l'enseignement agricole public des Pays de la Loire. Émanation régionale du comité national, créé lui il y a 2 ans et demi, ce comité se veut le rassemblement de l'ensemble des organisations (partis politiques, associations, syndicats) qui souhaitent défendre et promouvoir l'enseignement agricole public dans notre région. Défendre et promouvoir, ses valeurs (laïcité, service public, gratuité, égalité de traitement...), ses formations (générale, technologique et professionnelle) que ce soit dans les lycées, les Centres de formation pour apprentis ou pour adultes. Défendre et promouvoir aussi ses spécificités, avec par exemple ses exploitations ou ses ateliers technologiques.

Pourquoi créer un tel comité ?

Parce qu'aujourd'hui les différentes mesures nationales menacent l'existence même de cet enseignement. Les différentes réformes et les choix politiques partisans ont amené cet enseignement à ne plus scolariser que 17% des élèves en Pays de la Loire. Il a besoin, il mérite d'autres perspectives, d'autres ambitions. D'autant plus qu'il est reconnu comme permettant en outre une très bonne insertion professionnelle.

Qui participe à ce comité ?

Ce sont 19 personnes¹, pour l'instant, représentant des partis politiques (PS, PCF, EELV), des organisations professionnelles (Confédération paysanne), des associations de parents d'élèves (FCPE), des syndicats (SNETAP-FSU, CGT) qui sont à l'initiative de ce projet.

Pour faire quoi ?

Il s'agit pour le comité d'être force de propositions en direction de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) et du Conseil régional des Pays de la Loire surtout, mais aussi en direction de la profession ou encore des autres collectivités... Il sera actif notamment dans la mise en place du PREAP (projet régional de l'enseignement agricole public) ou encore pour valoriser l'enseignement agricole public dans notre région. Le Comité demandera prochainement à être reçu par la DRAAF.

Pour le Comité, Y.VIGNER
SNETAP-FSU - 09/03/12

Comité de défense au Quelle agric formation ?

Après deux ans et demi d'un travail approfondi de réflexion, le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public a organisé, au Salon de l'agriculture le 28 février, un forum sur le thème : « Le modèle de développement agricole et les territoires ruraux évoluent : quelles conséquences sur les politiques publiques en termes de formation et d'éducation ? »



Réunissant une soixantaine de personnes, les débats denses et riches ont mis en évidence de véritables convergences dans l'analyse et les propositions.

Trois interventions liminaires ont permis de poser les termes du débat :

Régis Hochart, pour la Confédération Paysanne a dénoncé les évolutions et les travers de l'agriculture durant les années 60 à 80 : La course à la productivité a créé des catastrophes tant sur le plan économique qu'écologique ou social. Il est aujourd'hui nécessaire d'engager une transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement, relocalisée et qui assure une réelle rémunération aux agriculteurs.

Pour cela l'enseignement agricole (et en particulier l'enseignement public) doit jouer un rôle moteur. Les programmes de l'enseignement agricole ne doivent pas se contenter de proposer ici ou là quelques modules d'agriculture biologique, mais intégrer pleinement les nouvelles données qui permettront d'assurer cette transition écologique de l'agriculture.

Avec Estelle Royet, porte parole du MODEF, ils ont insisté sur la nécessité que l'enseignement agricole intègre, mieux qu'il ne le fait aujourd'hui, dans ses formations la connaissance et la maîtrise des données économiques (filières, maîtrise des coûts, revenu du travail...)

Salon de l'agriculture culture ? Quelle Quels moyens ?

Jean-Marie Le Boiteux, pour le SNE-TAP-FSU, après avoir rappelé l'évolution de l'enseignement agricole qui, décennie après décennie, a vu la part de l'enseignement public se réduire au profit du privé, en a souligné les conséquences : un enseignement agricole inféodé à la pensée dominante d'une partie de la profession acquise à ce productivisme dénoncé par Régis Hochart. En sortir implique de changer ses orientations :

1 – Redonner la priorité au service public en rendant celui-ci majoritaire en termes de scolarisation.

2 – Extraire l'enseignement agricole de la pression des lobbies professionnels en le sortant de la tutelle du Ministère de l'Agriculture pour le rattachier à un Ministère unique chargé de l'éducation et de la formation qui reste à inventer

3 – Repenser les contenus enseignés pour intégrer toutes les données scientifiques nécessaires à la maîtrise de toutes les dimensions du métier (technique, économique, mais aussi sociale et environnementale). L'enseignement ne doit pas imposer un modèle, mais aiguïser le sens critique et donner les outils de raisonnement pour permettre au futur professionnel de maîtriser ses choix.

Jean-Pierre Boinon, chercheur, a dénoncé un modèle de développement agricole, mis en place dans les années 60, mais qui est aujourd'hui en crise. Trois piliers soutenaient ce modèle productiviste : la recherche agronomique, l'enseignement agricole et le « développement agricole » contrôlé par le syndicalisme agricole majoritaire.

Ce système a conduit aujourd'hui à une agriculture où 800 paysans se suicident chaque année et où 25% des agriculteurs gagnent moins que le SMIC.

Pour enrayer cela il faut une recherche agronomique et un enseignement agricole au service d'un modèle de production « écologiquement intensif » et créateur d'emploi.

Mais aujourd'hui, l'absence de visibilité à moyen terme concernant les crédits dont disposent les équipes conduit à recruter des chercheurs précaires, ce qui conduit à un énorme gâchis de compétences, à une démotivation dans le travail.

La transition écologique de l'agriculture ne se fera qu'en mettant à plat les finalités, les priorités et les méthodes de la recherche agronomique publique. Une réforme de l'INRA, mais aussi des Universités et des écoles agronomiques devrait permettre de les libérer du poids des lobbies privés et d'y faire valoir l'intérêt général.

Il conclut en disant que nous n'assurerons pas cette transition sans une réorientation profonde du pilotage de la recherche agronomique française, sans changer les objectifs assignés à l'enseignement agricole et au développement agricole, en un mot sans remettre en cause la politique libérale actuelle.

Les interventions qui ont suivi⁽¹⁾, et les échanges avec la soixantaine de participants au forum ont confirmé ces larges convergences d'analyse et de vue. Ils ont enrichi le débat et la réflexion, avec notamment l'idée de réintroduire dans les enseignements la maîtrise du fonctionnement des écosystèmes et de la microbiologie des sols.

Le débat a aussi mis en évidence la nécessité de le prolonger et de l'élargir en particulier sur la question des besoins en formation continue et pour la promotion sociale des acteurs du monde paysan et rural.

¹ – Les autres invités étaient Laurent Levard (Parti de Gauche), Gérard Le Cam (Sénateur PCF des Côtes d'Armor), Estelle Royet (MODEF), Bernard Péré (conseiller Régional d'Aquitaine Europe Ecologie-Les verts), Martine Faure (Députée socialiste de la Gironde), Bernadette Groison (secrétaire Générale de la FSU) et Patrick Simon (Syac-CGT).



L'Opérateur National de Paye

Sous les vocables publicitaires de «modernisation» et de «rationalisation», l'administration nous vend l'Opérateur National de paye (ONP), ce nouvel outil de la RGPP, en complément de la loi mobilité. Aujourd'hui, le traitement des agents de la fonction publique de l'état, fonctionnaires ou non, est géré par chaque ministère employeur, demain, tout sera centralisé sous la tutelle de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de celle de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP). Les informations personnelles à chaque agent seront ainsi centralisées, permettant à la fois les statistiques (internes à la Fonction Publique de l'Etat et aussi pour l'élaboration de comparaisons avec les autres fonctions publiques) et le déplacement des personnels d'un ministère à l'autre au gré des transformations de la fonction publique.

Le MAAPRAT sera le ministère pilote de cette innovation et le déploiement de l'ONP y est prévu en avril 2013. Le déploiement complet pour tous les ministères sera terminé en 2016-2017.

Moins 5000 emplois

Cette mutualisation des fonctions-supports de la paie permettra la suppression de près de 5000 emplois, tant dans les SRH des ministères qu'au Trésor Public... et ce n'est pas nous qui le disons, c'est le gouvernement lui-même qui l'a annoncé dès 2007 ! Cela se fera au prix d'un grand éloignement de l'agent du service qui établira sa paie : un peu plus de déshumanisation en vue et on peut penser que les difficiles conditions de travail telles qu'on les connaît dans les plates-formes Chorus ont encore de beaux jours devant elles...

Au-delà, l'ONP sera aussi le moyen de «piloter» la masse salariale : en effet ce Système d'Information décisionnel est calqué sur ce qui se fait dans l'entreprise depuis quelques années où l'on cherche à croiser toutes les informations concernant par exemple, la production, l'approvisionnement, la clientèle, l'organisation du personnel,... Il permet en effet de collecter, organiser et diffuser l'ensemble des données de tout niveau afin d'avoir une connaissance à plusieurs dimensions de l'activité, c'est le «management» allié à la financiarisation des entreprises en 3D, celle-là visible sans lunettes spéciales...

Plus d'agents, mais de «la ressource humaine»

En complément, le «Forum de la Performance» de notre gouvernement explique que ce sera «l'outil de gouvernance de la Ressource Humaine» de l'Etat (on note au passage que le pluriel de ressources humaines (mot déjà fort discutable pour parler d'êtres humains...) a disparu, les salariés ne sont plus qu'un ensemble compact, indissociable et non un ensemble de personnes distinctes et différentes selon leurs attentes professionnelles et personnelles...) pour «la gestion des emplois et des compétences». C'est-à-dire que c'est à partir de ce dispositif informatique (Construit comment ? A partir de quelles données ? Discutées avec quels représentants des personnels ?), que les dirigeants de la fonction publique (et donc même plus de chaque ministère au final...) décideront du nombre d'agents par ministère (ou ce qui en restera), des missions qui seront les leurs, des qualifications qui leur seront demandées, des compétences qui seront attendues, du périmètre de ces missions, ... Au vu de la politique menée aujourd'hui dans le cadre de la RGPP, tout est à craindre de ce qui a présidé au choix des données utilisées pour construire ce modèle informatique (c'est d'ailleurs un marché très juteux pour les firmes privées qui ont répondu aux appels d'offre ministériels !). La complexité de ces «magasins de données informatiques» pose la question de la connaissance et la compréhension de chacun – simple agent et même responsable des SRH – pour s'approprier et être en capacité de bien analyser les données qui en seront extraites.

C'est en réalité à la poursuite accélérée de la radicale transformation de la fonction publique de l'Etat, une transformation qui vise en fait sa disparition.

S. Debord

Formation continue d de nouveaux de pilotage faire leur



Le changement de gouvernance de la formation continue des personnels annoncé l'an passé prend forme au Ministère de l'agriculture.

On peut résumer ce changement en 2 points :

- un pilotage national unique de la formation continue par le Secrétariat Général du ministère grâce à trois outils : une note d'orientation triennale, un Programme National des Formations (PNF) annuel et un budget unique de la formation continue.
- un pilotage régional grâce au Document Régional de la Formation (DRF) qui doit répondre aux besoins de formation des agents et à la mise en œuvre des politiques du MAAPRAT.

Le premier budget unique de la formation continue est mis en œuvre cette année 2012. Ce budget devient global pour l'ensemble des personnels du ministère. Il n'y a donc plus de distinction entre la ligne de crédits anciennement dédiée à l'enseignement agricole (programme 143) et la ligne de crédits anciennement dédiée à l'administration centrale et les services déconcentrés (programme 215). Ces deux lignes budgétaires sont regroupées dans le programmes 215.

Selon les services du Secrétariat Général cette évolution suppose que tous les agents du ministère peuvent maintenant prétendre à l'ensemble des offres de formations publiées par le ministère (<http://www.formco.agriculture.gouv.fr/>). Le SNETAP FSU appelle donc les personnels à s'y inscrire.

De plus ce budget unique, en permettant de mieux répartir les crédits, pourrait être un élément intéressant pour la partie enseignement agricole qui est le "parent pauvre" de la formation continue depuis

es personnels ux outils e qui doivent preuve



de très nombreuses années. Mais pour cela il faudrait des outils de gestion totalement transparent. Or au niveau régional, la gestion du budget unique nécessite la mise en place d'une commission régional d'information et d'échange (ou commission de gouvernance) ou seront présenté le DRF. Mais cette commission n'intégrera pas l'Enseignement Agricole pour qui le DRF sera présenté en CTREA (Comité Technique Régional). Cette séparation est regrettable car elle ne permettra un véritable dialogue entre tous les services du ministère.

Si le budget 2012, avec 6647168€, reste stable il est important de noter deux éléments :

- le budget avait subi une baisse sévère en 2010 et reste donc loin de son niveau initial,
- une partie de ces crédits (1473287€) alimente le programme 333 géré par le premier ministre. Ils doivent profiter aux agents du MAAPRAT dans le cadre d'actions transversales mais le doute est permis car les répartitions sont difficilement vérifiables.

Élection dans les ASMA Départementales ENGAGEMENT SYNDICAL POUR L'ACTION SOCIALE POUR TOUS

Les personnels de la communauté de travail du Ministère de l'agriculture, comme le précise les statuts de l'ASMA, voteront par voie électronique entre et 10 et 23 mai 2012.

Fonctionnaires, contractuels, agents payés sur budget, vacataires et TOS, qui en feront la demande, car bien qu'ayant dû rejoindre par mesures gouvernementales les régions ils font partis intégrante de la vie des établissements d'enseignements techniques et supérieur et par voie de conséquence de la communauté de travail. Les retraités qui en feront la demande auprès de l'ASMA départementale participeront également à ce vote.

La participation des TOS a fait l'objet de débats et grâce à l'action conjointe de la CGT et de la FSU, appuyée par la CGT, le CA de l'ASMA nationale a voté pour cette disposition, contre l'avis de l'administration. Il appartient à tous les syndiqués d'appliquer cette décision.

Pour figurer sur les listes pour être candidats au Conseil d'Administration de votre département, il faut se faire connaître auprès de votre ASMA départementale avant le 28 mars et le 13 avril 2012.

LA FSU doit se mobiliser pour que ces élections soient réussies. Il en va de la vie des ASMA Départementales et de toutes les actions qui sont menées par elles, grâce à vous.

La présence de syndiqués FSU dans ces listes est nécessaire. Nous vous invitons donc chacun de vous à solliciter, dès demain, vos collègues pour être sur la liste des candidats au CA de votre Asma.

Vos remarques, vos commentaires, vos informations concernant cette procédure peuvent être faites à :

Patricia Ebersveiller (patricia.ebersveiller@agriculture.gouv.fr) en charge du secteur Action Sociale au SNETAP, représentante FSU au CIAS (comité Interministériel d'Action Sociale), représentante FSU au bureau de l'ASMA Nationale - Tél. : 06 61 298 422 ou DanielNicolas (daniel.nicolas01@educagri.fr), administrateur à l'ASMA nationale - Tél. : 06 84 070 322 ou 02 51 693 810



Élections présidentielles : Les programmes des

Le Snetap-FSU a des mandats qu'il entend porter à l'occasion des élections présidentielles et lors de la campagne de l'autre des candidats, elle peut néanmoins s'autoriser à rappeler les positions des candidats par sa possession au moment où s'est réuni le groupe de travail le 9 février à l'exception du programme de l'école de la République.



Positionnement des candidats à la présidentielle

SNETAP	Nicolas Sarkozy	François Bayrou
Quelle est la politique de l'emploi public envisagée notamment pour l'éducation et la formation ?	« (...) l'avenir des emplois est davantage dans le développement des pôles d'excellence ruraux et non dans les administrations qui ne représentent pas l'avenir dans les territoires comme les vôtres (...) ». La poursuite de la politique de suppression d'un emploi sur deux d'enseignants partant à la retraite est à décrypter dans son propos : « Réfléchissez en tant que citoyen, si nous augmentons le nombre de enseignants, est-ce que vous croyez que la société française aura les moyens de faire l'augmentation du nombre d'enseignants et la revalorisation des enseignants ? »	Considérant que les 60000 postes ne sont pas entendus rétablir sur la législature suivante, il entend tromper les français et que « la politique de l'école du surendettement qui l'asphyxie le système MODERN fait son deuil des emplois ». N. Sarkozy, et entend probablement une politique menée puisqu'il affiche de « réduire les heures de cours ».
Quelle administration de l'éducation et de la formation ?	Dans son programme à l'élection présidentielle de 2007, le candidat d'alors prévoyait de rattacher le ministère de l'agriculture au ministère de l'économie et des finances. Cela aurait pu induire un éventuel rattachement de l'EAP au ministère de l'Éducation. Le puissant lobby exercé alors par les organisations professionnelles agricoles (OPA) l'avaient alors conduit à renoncer à son projet. Nous pouvons légitimement penser que dans le contexte électoral de la présente campagne, le Président ne prendra pas le risque d'un contentieux avec les OPA.	Non renseignée
Les programmes budgétaires de l'enseignement agricole distingueront-ils l'enseignement agricole public de l'enseignement agricole privé ?	Durant la présente législature, la majorité présidentielle n'a eu de cesse que de réduire les moyens de l'enseignement agricole public au profit de l'enseignement privé en utilisant tous les artifices réglementaires permis notamment par la LOLF : ponction des programmes enseignement publics du MEN, fongibilité asymétrique dans le programme enseignement agricole où s'y retrouvent anormalement enseignement public et enseignement privé. Enfin, le libéralisme affiché et les proximités assumées avec le Vatican (discours au Latran) ne permettent pas de penser que cela changera pour la prochaine législature.	Le soutien du MODERN à l'enseignement agricole n'a jamais été démenti et sa non-prise en compte dans les actions du candidat n'est pas une absence dans les actions du candidat. L'EAP ne manque pas de nous intéresser. Jean Arthuis, l'un des soutiens de François Bayrou, ne pas de distinguer mais au contraire de distinguer 2 enseignements (des enseignants publics et des enseignants privés) et assurer des remplacements dans les établissements...)
Quelle nature sera donnée à l'autonomie des établissements ?	Les contre-réformes des voies professionnelles technologiques et générales qui réduisent l'horaire des disciplines au profit d'un volume horaire important laissé à l'initiative de l'établissement, introduisent la nécessité de développer l'autonomie de l'établissement. Le projet « Chatel » portant sur les modalités de l'évaluation des enseignants jette les prémices de la configuration de l'autonomie que l'UMP entend lui donner. Dans le dispositif d'expérimentation « ECLAIR » (Ecole Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) notamment, le choix de directeurs mieux à même de recruter des enseignants répond davantage à des profils de DRH qu'à des pédagogues animateurs d'équipe.	Une autonomie qui entend donner plus de responsabilités au chef d'établissement et à l'établissement des possibilités nouvelles de gestion des remplaçants, gestion de la formation pour organiser des soutiens individuels et collectifs aux groupes. Et d'ajouter : « Les provisions de l'ANPE, cela existe bel et bien »
Quelle forme sera donnée à la décentralisation de la formation professionnelle initiale scolaire ?	Elle revêt deux aspects pour le Président, le développement de l'apprentissage dans la poursuite de la loi Cherpion et de sa mise en œuvre par N. Morano qui tendent à sanctionner les entreprises qui ne souscrivent pas suffisamment de contrats d'apprentissage et la mise sous contrat d'apprentissage obligatoire, la dernière année de formation du baccalauréat professionnel et du CAP.	« L'enseignement professionnel doit être encouragé, mais sur la vocation des métiers par l'alternance ou l'apprentissage »
Est-il envisagé une filière professionnelle en 4 ans à côté de la filière en 3 ans ?	Le Président candidat non encore déclaré est trop timoré pour reconnaître une erreur dont il est le principal responsable	Non renseignée

Le conseil syndical national du Snetap-FSU réuni en janvier 2012 avait par ailleurs souhaité apporter aux syndiqués, militants et plus généralement aux personnels, une information sur la nature que chacun des candidats souhaités donner à l'enseignement supérieur. L'absence de position exprimée par les candidats, nous a conduit à retirer momentanément ce questionnement. Entre l'élaboration et la parution de ce bulletin, les programmes sont susceptibles d'évoluer. Nous adresserons un courrier aux candidats afin de compléter votre information et tenterons de mettre régulièrement à jour ces évolutions sur le site www.snetap-fsu.fr.

1 – Le projet du FN contrairement à ce qui laisse paraître, il est très libéral. Nous avons fait le choix au Snetap-FSU de ne pas retranscrire dans le tableau présenté, le projet du FN étant donné ses positions absolument contraires à l'esprit de l'école républicaine.

candidats passés au crible

législatives de ce printemps. Il n'appartient pas à une organisation syndicale comme la notre, de prendre parti pour l'un ou l'autre en rapport à ses mandats et à en informer les personnels. Sont présentés dans le tableau qui suit les programmes en notre nom du FN⁽¹⁾ que nous avons délibérément écarté en raison de ses positions incompatibles avec les valeurs portées par

Les thèmes et les préoccupations exprimés par le SNETAP dans ses mandats

Thème	Eva Joly	François Hollande	Jean-Luc Melenchon
Les postes que F. Hollande a supprimés sont susceptibles « de disparaître de la France doit sortir de la crise », le candidat du FN propose de rétablir les emplois supprimés par son gouvernement et poursuivre la lutte pour la création de nouveaux emplois aussi son intention	20000 postes d'enseignant dans les quartiers défavorisés. Arrêter les suppressions de poste dans l'Éducation Nationale et organiser la titularisation des personnels précaires en particulier dans l'enseignement supérieur.	Le candidat dans sa déclaration au Bourget a annoncé la création de 60.000 emplois dans l'éducation sur les cinq ans de la législature par redéploiement de l'emploi public. Ces emplois couvriront tous les métiers de l'éducation...	Création de postes d'assistants sociaux scolaires. Rétablissement des emplois supprimés depuis 2007 et engagement sur un plan de recrutement sous statut de fonctionnaire. Porter la part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation de 5,6 à 7% du PIB.
Le Snetap a-t-il été interpellé par le candidat ?	Non renseignée	Interpellé par le Snetap et la FSU, ce point interroge le candidat. Vincent Peillon en charge de l'éducation souhaite rencontrer le Snetap-FSU pour qu'il s'explique sur son mandat de ministre unique de l'éducation et de la formation. Lors de la présentation de son projet pour l'éducation à Orléans, le candidat déclarait : « Je voudrais que les lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel se rapprochent, et que les jeunes se mêlent. Qu'il y ait, là aussi, des échanges, des coopérations, des projets communs ».	Son programme prévoit la création d'un « grand service public d'éducation nationale ». « Renforcement de l'enseignement agricole public, libération du poids des lobbys, réintégration dans l'éducation nationale, évolution des formations au service de la transition écologique de l'agriculture »
Le Snetap a-t-il été interpellé par le candidat ?	Non renseignée	Une telle décision serait pleinement cohérente avec sa volonté de « constitutionaliser la laïcité » (discours du Bourget)	Non renseignée
Le Snetap a-t-il été interpellé par le candidat ?	L'autonomie doit s'appuyer « davantage sur le travail de la communauté éducative et non à accroître les pouvoirs du chef d'établissement ». Elle propose qu'une partie de l'équipe de direction soit élue par les personnels.	Le candidat est en faveur d'une autonomie qui devra être explicitée	« Éradication de la concurrence entre établissements, il en est fini de l'autonomie libérale. L'exercice de la pensée et l'autonomie intellectuelle sont la règle ».
Le Snetap a-t-il été interpellé par le candidat ?	Non renseignée	Il n'est plus question de transférer aux Régions la formation professionnelle mais d'accroître la responsabilité des Régions dans l'établissement de la carte de formations. Les personnels, la délivrance des diplômes et l'écriture des programmes demeureront de la responsabilité de l'Etat...	Non renseignée
Le Snetap a-t-il été interpellé par le candidat ?	Non renseignée	Non renseignée	Non renseignée

CPE

Educateur Tout Terrain

Dossier spécial vie scolaire

Au sein du Snetap, les CPE ont de longue date mené des combats de défense d'une fonction à laquelle ils croient face aux attaques subies, et été force de proposition devant les évolutions du métier. Représenter un corps, c'est avant tout le connaître c'est en ce sens qu'un questionnaire a été envoyé aux 361 collègues recensés, dont plus de 36% nous furent retournés, panel remarquablement significatif de l'intérêt de la démarche et de sa pertinence, permettant une base de travail pour l'avenir, une assise à nos réflexions communes.



Le corps des CPE, créé il y a quarante ans maintenant et jadis très masculin, se féminise indiscutablement (54% d'hommes contre 46% de femmes) et est mécaniquement en voie de renouvellement par le jeu des départs à la retraite; plus de la moitié des répondants ont moins de 39 ans, et ils sont 78% en-dessous de 49 ans. Et oui, à 49 ans, au regard de l'âge probable de notre fin de fonction, on est encore un jeune CPE...

Et peut-être vaut-il mieux en effet avoir l'énergie de la jeunesse lorsqu'on s'engage dans cette voie de

chef d'un service qui doit fonctionner une fois sur trois sans proviseur-adjoint, et une fois sur cinq sans infirmière, et donc 15% des équipes d'assistants d'éducation sont composées de moins de trois ETP... avec les conséquences qu'on imagine sur la somme de tâches qui lui échoit.

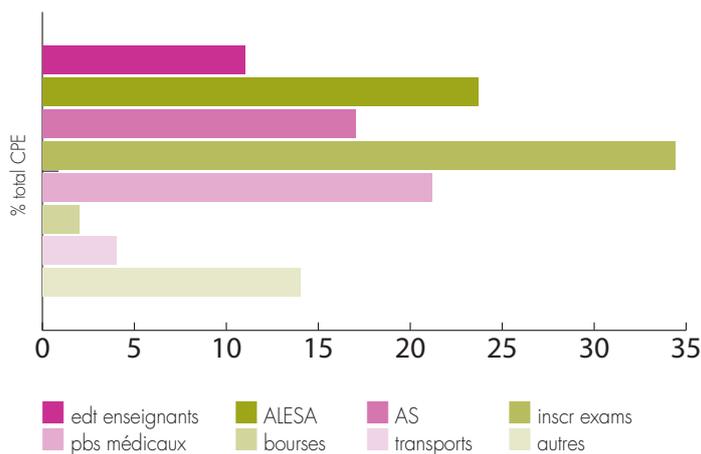
Pour vous détendre, un petit interlude algébrique :

Exercice d'application : prenez une feuille; dressez un tableau d'une semaine standard de votre lycée en additionnant les heures de journée et les heures de nuit du lundi matin au vendredi après-midi. Calculez

combien d'heures hebdomadaires équivalent à trois temps plein d'AE. Et maintenant, remplissez les cases de votre premier calcul avec les résultats du second. S'il vous reste des cases vides, vous êtes aptes au concours de CPE. Si vous remplissez tout... vous pouvez travailler à la DGER.

Mais foin de ces considérations tellement terre à terre; revenons à ce qui fait le quotidien enchanté du CPE de l'EAP.

Lorsqu'on demande aux collègues de nous narrer par le menu la somme des tâches « hors-fonction » qu'ils assument, ça donne ceci :



De cette avalanche de dossiers encombrant le bureau (même virtuel), il est évident qu'au fil du temps, les CPE, par défaut, privilégieront de facto l'incompressible (sécurité des biens et des personnes, tâches administratives), au détriment de l'humain et de l'individualisation, qui basculent alors tristement dans le « superflu », alors que c'est l'essence même d'une fonction éducative.

Une des grandes difficultés de la fonction est de faire reconnaître la part de non évaluable dans l'exercice d'un métier au croisement de beaucoup d'autres, ancré dans le relationnel et mélange subtil de fonction d'autorité et de bienveillance éducative; d'un métier d'interstices, en somme, dont peu de gens se soucient, une des raisons étant que CPE et équipe de vie scolaire sont les

seuls adultes présents sur des temps de la semaine qui sont des temps de « off » pour les autres corps de métier, hormis les service de restauration et d'entretien.

Cette enquête aura par ailleurs mis au jour quelques éléments d'importance quant à la disparité de l'exercice de la fonction. Pour ce qui est de l'application de l'emploi du temps hebdomadaire de 35 heures

Dossier spécial vie scolaire

sur quatre jours, il n'est effectif que pour 57% des sondés ! En outre, 10% des répondants répondent avoir un emploi du temps différent qui leur est imposé !

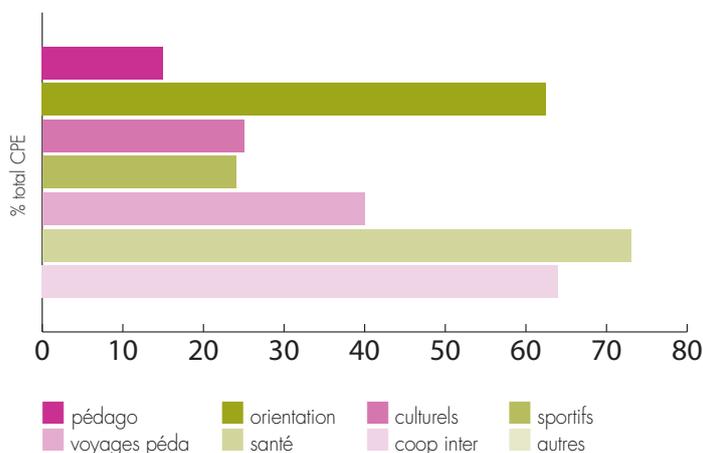
Enfin, si 30% répondent avoir un emploi du temps autre par choix, est-ce réellement par convenances personnelles, ou pour répondre à un contexte local (on pense ici à un CPE exerçant seul pour qui être absent une journée entière est source de plus d'ennuis que de bénéfices...). Au niveau des astreintes et permanences, là encore, une partie non négligeable des CPE voit les statuts une fois de plus écorchés...entre 8 et 13% des questionnaires nous renvoient le fait que les permanences de vacances, week-ends et soirées sont réparties inégalement entre

les personnels logés par nécessité absolue de service.

Il est difficile de rester de marbre devant de tels scandales; un statut, ça se respecte, et l'Administration a beau jeu de nous assurer périodiquement (bien que, de plus en plus rarement...) de l'intérêt qu'elle porte à la place de la Vie Scolaire en général et des CPE en particulier, la déréglementation perdure.

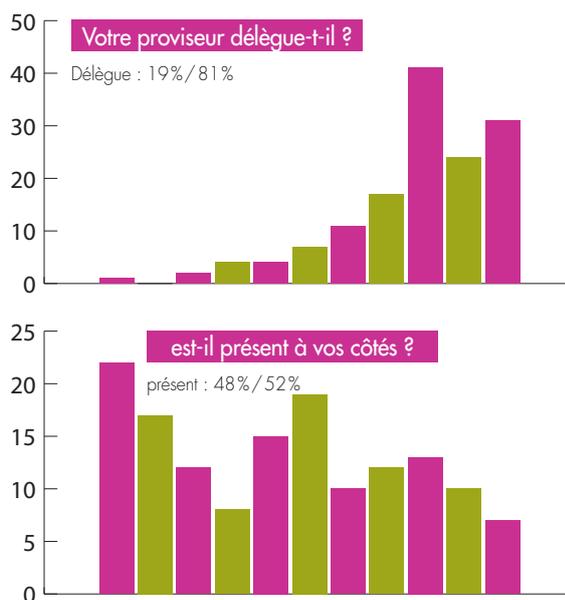
Alors, pressés comme des citrons, les CPE, et confinés dans leurs bureaux façon Brazil de Gilliam, le tampon encreur à la main ? Que nenni...

Ces mutants ont encore le temps et l'énergie à se consacrer à moult projets, comme le montre ce graphique du pourcentage des répondants sur les projets dans lesquels ils se sont investis dans l'année :



Et pour faire bon poids, ils participent en outre comme membre de droit ou invité (entre 68 et 80%) aux CA, CI, CHS et C.Discipline. Impliqués dans les projets de l'établissement (quand ils ne sont pas à leur initiative), présents à quasiment toutes les instances. Quelle abnégation ! Et bien, oui, on en est pas loin, en effet, quand on considère en sus la relation CPE/chef d'établissement. Si globalement elle est considérée comme positive, environ 1 CPE sur

5 trouve que son proviseur ne lui fait pas confiance, ne lui délègue pas assez de responsabilités, ne le consulte pas assez. Paradoxalement, pour près de la moitié des répondants, le proviseur est trop peu présent à ses côtés; on peut entendre que la fonction de proviseur appelle celui-ci à être de plus en plus à l'extérieur; mais il semblerait tout de même que les chefs d'établissement, et plus largement les établissements eux-mêmes aient dans ce cas intérêt à leur donner toute leur place.



Je sens que vous fatiguez ; allez, un petit moment de détente : Exercice d'application. Sujet de recrutement de concours CPE : vous êtes CPE dans un établissement péri-urbain de 250 élèves, avec une équipe de trois AE. Un mouvement de protestation d'élèves a lieu alors que votre chef d'établissement est à la quatrième réunion régionale mensuelle de mars. En tant que responsable de la sécurité de l'établissement, que faites-vous ?

A - Vous gérez tout seul comme un grand en visant une augmentation de votre note annuelle à la fin de l'année.

B - Vous appelez votre chef au téléphone en lui demandant de revenir fissa

C - Vous rassemblez les quatre adultes volontaires présents dans le lycée pour gérer la crise à vos côtés

D - Vous appelez l'équipe mobile de sécurité

E - Vous vous inscrivez sur la liste d'aptitude

NB : dans les quatre cas, n'attendez aucun retour positif de la situation.

NBbis : un tel sujet de concours est évidemment tout à fait fictionnel (ah, non, pardon ; on me dit à l'oreillette qu'il a été posé en 2010).

Quand on confronte la vision de la fonction de CPE par eux-mêmes, à la vision qu'en ont pour eux les autres usagers de l'établissement, on questionne notre corps social sur la représentation qu'il a de son métier, et sur la représentation qu'il pense qu'a son métier chez les autres. En d'autres termes, on confronte une revendication corporatiste (au sens premier et non «revendicatif»), une vision désirée de la fonction, à la réalité vécue par les CPE dans leur lycée. Quasi unanimement, les CPE considèrent dans le cadre de leur fonction comme impor-

tants les aspects de chef d'équipe vie scolaire, garant du RI, médiateur, relais, écoutant (98 à 100% d'occurrences positives). Si la vision comme animateur et porteur de projets est aussi très plébiscitée, on peut toutefois noter une dissonance, puisque 6% des répondants ne se retrouvent pas dans cet aspect de la fonction. En face, c'est à «garant du RI» et «responsable d'équipe vie scolaire» que les CPE pensent qu'ils sont associés le plus massivement, au détriment de l'aspect «animateur, porteur de projet». En mettant en parallèle les deux facettes des représentations de la fonction, on pourrait donc dire que les CPE, globalement très investis dans leur cœur de métier et ceci dans tous ses aspects, pensent qu'ils sont vus de la trop étroite focale «disciplinaire» (des résurgences du surveillant général...). Enfin, on notera que les sondés considèrent que la fonction est globalement bien ou très bien considérée dans leur établissement, et qu'ils s'y épanouissent également très largement, au point que 72% ne songent pas à aller vers d'autres fonctions, mais à rester CPE. Alors, que fait-on des CPE ? Les sacrifie-t-on sur l'autel de la RGPP et dans un esprit petit-doigt-sur-la-couture-du-pantalon qui semble devenir LE modus operandi de tout fonctionnaire (demandez à votre chef de vous raconter sa dernière réunion régionale... ou au DRAAF sa dernière montée à Paris...) ? Nous croyons qu'il faut de toutes nos forces préserver cette fonction originale face aux autres modèles éducatifs, et nous ne le croyons pas par dogmatisme, mais par conviction que la place de l'éducateur «tout-terrain» qu'est le CPE est plus que jamais essentielle face aux enjeux de l'École de demain.

Pascal Goutier





Non-assistance à élèves en danger !

Depuis 2002 et la mise en place des politiques ultra-libérales contre les services publics, les élèves de l'enseignement agricole public ne sont plus suivis (à de rares exceptions près) par la médecine scolaire. C'est tout simplement inadmissible et scandaleux !

Historiquement, malgré le transfert de ce service du Ministère de la Santé vers celui de l'Éducation Nationale, la médecine scolaire a reçu l'obligation de suivre tous les jeunes scolarisés dans le 1^{er} et le 2nd degré, y compris ceux de l'enseignement agricole public. La suppression de moyens (vacations) et le quasi arrêt du recrutement* se conjuguent avec les difficultés croissantes des familles pour accéder aux services de santé. Beaucoup de jeunes ne sont pas suivis, pas soignés, faute d'un dépistage précoce.

Notre Ministère, qui par ailleurs a toujours refusé de mutualiser des moyens avec le MEN, a accepté le diktat de celui-ci et il continue de fuir ses res-

ponsabilités. Le suivi de la médecine scolaire à pour objectifs de faire du dépistage et de la prévention : en aucun cas la visite médicale assurée par la MSA pour certaines classes ne peut la remplacer.

Le médecin scolaire joue aussi un rôle de conseil et d'appui auprès des infirmières et peut apporter son expertise et ses conseils pour des situations de crise : toxicomanies, suicides...

Par ailleurs, il faut aussi continuer à exiger que tous les établissements soient pourvus d'un poste d'infirmière. La complexité de nos établissements (Sport, Travaux pratiques, internat ...) et l'obligation de mener des actions de prévention l'impose.

Gilles Liobard
CPE

**en 2010, 1200 médecins pour 12 millions d'élèves avec 50% de départs à la retraite programmés dans les 5 prochaines années.*

« Éducation prioritaire Quels dan

Lancé en 2010, le programme ÉCLAIR (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a débuté par une expérimentation dans 105 établissements de l'Éducation Nationale. A la rentrée 2011, ce programme concernait 325 établissements (297 collèges et 28 lycées) soit une très grande partie des écoles et établissements RAR (Réseaux Ambition Réussite – ex. ZEP).



D'arrière les habits « d'une politique nationale d'éducation en faveur de l'égalité des chances » se cache surtout un outil de la politique libérale du gouvernement qui se traduit très concrètement par une autonomie complète des chefs d'établissements (recrutement des personnels, ressources financières, ...), par la contractualisation avec l'académie, par la mise en œuvre de l'école du socle, par l'individualisation des parcours et par une politique sécuritaire dans les établissements.

Fers de lance de cette nouvelle politique éducative, les préfets des études et les équipes mobiles de sécurité (EMS), remettent en cause le rôle et l'avenir des CPE et de la Vie Scolaire.

Le préfet des études : tout, tout... et puis rien

Dans le cadre du dispositif ECLAIR, le préfet des études a, selon le Ministère de l'Éducation nationale, « un rôle pivot pour impulser une mise en cohérence renforcée des champs éducatif et pédagogique afin d'assurer la réussite scolaire et l'épanouissement personnel des élèves ». Ses responsabilités constituent selon lui des fonctions nouvelles auprès du chef d'établissement.

A bien y regarder, chacune de ses fonctions listées dans le Bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2010, ne sont pas si nouvelles car assurées

Près de 30 AE manquent à l'appel

Le groupe de travail CPE/Vie Scolaire du Snetap a réalisé au printemps 2011 une enquête auprès de tous les établissements pour connaître les dotations vie scolaire.

Une première constatation concernant les Assistants d'Éducation, près de 30 manquaient à l'appel pour l'année scolaire 2010-2011.

En effet, sur les 1 145 postes (équivalent temps plein) annoncés par le ministère (un chiffre qui correspond au nombre de postes de MI/SE que nous avions réussi à maintenir lors de la transformation progressive de ces postes en poste d'Assistants d'Éducation), nous n'avions pu en recenser que 1 118,25 (etp) en fonction dans les services vie scolaire.

Une situation qui n'a fait que se dégrader depuis et l'on annonce d'ores et déjà dans certaines régions de nouvelles « disparitions » de postes pour la prochaine rentrée.

Il est vrai que le coût total d'un poste d'assistant d'éducation (salaire plus charges) soit évalué dans notre Ministère pour 2011 à 1 851 € contre 2 057,83 € pour un même assistant d'éducation du Ministère de l'Éducation Nationale a pour conséquence d'obliger les établissements à financer cette différence ou à diminuer le nombre de postes pour « rentrer » dans l'enveloppe budgétaire...

Didier Revel

»

gers nous guettent ?

aujourd'hui par les personnels de direction, les enseignants, les professeurs principaux et, pour la plupart d'entre elles, par les Conseillers Principaux d'éducation.

Ainsi un préfet des études répondant à l'ensemble de ces missions pourrait se substituer au CPE... mais devrait en même temps « accompagner la réflexion des enseignants sur la prise en charge de l'hétérogénéité scolaire et à favoriser des pratiques de différenciation pédagogique au sein même de la classe » ou encore « assurer le recueil, le traitement et la diffusion d'informations, ... nécessaire à la construction d'outils de suivi, la transmission de diagnostics et de bilans ».

Le préfet des études ne porte donc pas de nouvelles fonctions, il représente une nouvelle approche de la vie scolaire et de l'éducation. Une approche libérale.

Le préfet des études : surhomme ou homme sur ?

Alors pourquoi ce nouveau profil de poste qui ne peut relever que d'un bourreau de travail ? Là encore en décodant on comprend que l'intérêt d'un tel poste se cache dans trois éléments : le préfet des études est membre de l'équipe de direction. Il est sous l'autorité directe du chef d'établissement qui l'aura recruté dans le corps des enseignants ou des CPE pour une durée déterminée. Enfin il travaille sur lettre de mission.

Le préfet des études devient un « super CPE » selon les termes de Jean Michel Blanquer (Directeur Général de l'Enseignement), mais inféodé au directeur d'établissement perdant son originalité, son autonomie et sa liberté de jugement en matière éducative. Membre de la direction, il instaure de fait un lien hiérarchique avec les autres membres de l'équipe éducative, rompant du même coup la relation de travail qui existe entre CPE et enseignants.

C'est une mise en coupe réglée de fonctions jugées nécessaires mais que de toute évidence l'administration veut recadrer.

Chargé de l'accompagnement

des parcours scolaires, le préfet des études peut suivre une cohorte d'élèves d'une année sur l'autre. Il est donc possible qu'il suive un même élève sur plusieurs années. Il concentre alors sur ces épaules une responsabilité énorme vis à vis de l'élève sans la possibilité de partage, d'échange et de confiance qui existe aujourd'hui entre les différents personnels de l'équipe éducative.

On peut aussi s'interroger sur la formation de ces personnels, qui compte tenu de leur degré de responsabilité devront parfaitement maîtriser les notions d'éducation, de pédagogie, de gestion des ressources humaines.

Un surhomme donc qui remplira à lui seul des fonctions occupées à l'heure actuelle par plusieurs professionnels de l'éducation et de la formation... et servira de tampon aux effets de la RGPP.

Enfin il sera source d'économies, réalisées en confiant des missions de trois fonctionnaires ou assimilés (CPE, Adjoint et Prof Principal) à un seul "sur" homme (le Préfet des études)...

EMS : quand il n'y a plus d'éducation ... il reste la répression

Dans chaque académie, « les équipes mobiles de sécurité » sont chargées de soutenir, protéger et sécuriser les établissements en intervenant rapidement auprès des personnels des établissements, sous la responsabilité des chefs d'établissement.

« Ces équipes rassemblent des personnels de l'éducation nationale et des spécialistes de la sécurité ». Elles sont créées sous tutelle partagée du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Intérieur.

Là encore ce sont les oripeaux de l'égalité des chances qui amènent le Chef de l'État à déclarer « les établissements scolaires devront être sanctuarisés, à l'abri de toute forme de violence » et qui justifie l'entrée dans l'école, de la gendarmerie et de la police nationale mais plus largement de « spécialistes de la sécurité issus d'autres ministères ou des métiers de la sécurité ».

Mais une fois décryptées, ces EMS sont surtout et d'abord l'aveu d'un échec : celui de la suppression de 65000 postes dans l'éducation (réforme du lycée et de la voie professionnelle, masterisation, dispositif ECLAIR, ...). Les artifices pour cacher son impact ne suffisent plus. L'absence des personnels se fait sentir, car l'appauvrissement de la communauté éducative dans les établissements détruit l'action d'éducation et de formation.

Et la mobilité de ces équipes sous-entend une présence uniquement lorsqu'un problème se pose; en réaction. Leur présence est temporaire alors qu'on le sait l'éducation se fait sur la durée.

De véritables équipes éducatives pluridisciplinaires (personnels de service, administratifs, profs, infirmières, surveillants, CPE, ...), formées et titulaires de leur poste, sont la seule véritable réponse aux problèmes auxquels doivent s'attaquer les EMS.

Si au Ministère de l'agriculture ces dispositifs ne sont pas encore officiellement mis en place nous savons les dangers qui nous guettent et nous devons rester vigilants.

Olivier Bleunven

Poste de CPE du site de Ribemont le combat se poursuit

Depuis la parution (pendant les vacances de Noël !) de la note de service sur le mouvement qui nous a permis de constater la volonté du Ministère de supprimer (en le transformant en poste de proviseur-adjoint du Lpa de la Haute Somme) le poste de CPE du site de Ribemont de ce Lpa, les élus catégoriels et paritaires, appuyés par le Bureau national, n'ont cessé d'interpeller la DGER et le Ministère.

Cette suppression, si elle devait se confirmer, créerait un précédent inacceptable au sein de notre Enseignement Agricole Public, à savoir qu'un établissement accueillant des élèves n'aurait pas de CPE comme si ces élèves n'avaient pas les mêmes demandes et les mêmes besoins en terme d'écoute et d'accompagnement, de vie scolaire, que les élèves de tous les autres établissements du territoire!

Par ailleurs la réponse apportée jusqu'à présent par notre Ministère (et même par notre Ministre !) à savoir que ce « fameux » proviseur-adjoint assurerait également les fonctions de CPE (ce qui ne manquera pas d'intéresser nos collègues proviseurs), relève d'un tel mépris pour le travail de ces catégories de personnels qu'elle nous encourage à tout mettre en œuvre pour obtenir le rétablissement de ce poste !

Didier Revel



Accueil des situation d

Le SNEAP FSU a interpellé la DGER à plusieurs reprises sur la question de l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les établissements de l'enseignement agricole public. A ce jour, aucune réponse satisfaisante au regard de l'urgence et l'importance de la situation n'a été reçue.

Un recensement faussé



La parution le 30 novembre dernier de la note de service de recensement des jeunes handicapés dans l'enseignement agricole a constitué une étape nouvelle dans la volonté systématique de minimiser la présence des jeunes handicapés dans notre service d'éducation. En effet, cette circulaire exclue explicitement les jeunes bénéficiaires d'un PAI alors qu'ils étaient comptabilisés dans la précédente enquête et que le cinquième schéma prévisionnel national des formations 2009-2014 le précise explicitement : « les données sont issues du recensement annuel des élèves ou étudiants en situation de handicap c'est-à-dire ceux dont la situation nécessite des aménagements significatifs de leur scolarité pour une durée importante, traduits par un PAI (projet d'accueil individualisé) ou un PPS (projet personnalisé de scolarisation établis par la MDPH) » (page 149).

Cet ostracisme incompréhensible et inacceptable touche plus particulièrement les jeunes souffrant de troubles de l'apprentissage du langage (les dys-) qui sont les plus nombreux à bénéficier de PAI dans notre système d'éducation.

Cette situation est incompréhensible à l'heure où la DGER cherche à avoir des statistiques sur les apprenants souffrants de troubles dys dans notre système d'enseignement. Elle est inacceptable car c'est une manière de les exclure, de les fragiliser. Les familles rencontrent des difficultés de plus en plus fortes pour



Recrutement de CPE 2012

concours et « déprécarisation »

Le Snetap a obtenu du Ministère, alors qu'il n'en avait aucunement l'intention au prétexte de la mise en œuvre de la loi sur la déprécarisation, l'ouverture d'un concours de CPE pour cette année 2012. Certes le nombre de postes ouvert à ce concours (6 postes en externe et 3 en interne) reste inférieur à ce que nous demandions mais il doit permettre de ne pas recréer de nouveaux « précaires » suite au départ de collègues à la retraite ou sur d'autres fonctions.

Il faut savoir en effet qu'en 3 ans, 30 CPE ont demandé à quitter la fonction (avec notamment 22 détachés sur le statut de directeur). Ici est posée la question de l'évolution de la carrière du CPE; trop limitée vers des fonctions de direction. On peut s'interroger également sur les conditions d'exercice du CPE qui amènent un certain nombre d'entre eux à se questionner sur leur avenir dans ce métier.

Le Snetap et les élus catégoriels et paritaires CPE militent pour que les CPE contractuels trouvent toute leur place dans le futur plan de déprécarisation. Outre le fait qu'il n'offre que 3 postes, le concours interne s'avère de plus en plus difficile à obtenir pour les contractuels CPE en poste du fait du manque de temps pour le préparer et surtout de la mise en concurrence avec un très grand nombre de candidats (AE et contractuels de l'EN notamment).

Une quinzaine de collègues seraient éligibles à ce plan de déprécarisation.

Didier Revel

Dossier spécial vie scolaire

élèves en e handicap



réussir à mettre en place des PPS et à faire reconnaître le handicap de leur enfant pour l'aménagement des épreuves des examens.

Pour le SNETAP-FSU, l'objectif est évident : réduire volontairement et artificiellement le nombre de « jeunes handicapés » dans notre système d'éducation pour réduire les moyens accordés à cette mission d'insertion scolaire pourtant prioritaire. En effet, c'est à partir de cette enquête que sont déterminés les moyens financiers des SRFD qui déterminent ensuite les compensations humaines et matérielles pour les apprenants en situation de handicap, comme le prévoit la loi de 2005.

Il est indéniable que l'enseignement agricole a vu le nombre d'élèves handicapés scolarisés augmenter sensiblement et particulièrement des apprenants dys. Cela entraîne une augmentation des moyens nécessaires pour leur assurer une scolarisation de qualité. Les chiffres du 5^e schéma prévisionnel en témoignent, comme le dernier rapport de l'ONEA sur les 4^e-3^e. Il est indéniable également que le nombre d'élèves qui souffrent de troubles de l'apprentissage de l'écrit et de l'oral (dys-) est plus élevé dans notre enseignement qu'à l'Éducation Nationale. Deux raisons principales :

- une majorité d'élèves souffrant de

troubles de l'apprentissage de l'oral et de l'écrit (dys-) en fin de collège n'intègrent pas les lycées généraux mais d'autres voies comme les voies professionnelles et l'enseignement agricole en particulier ;

- pour 1 fille dyslexique, il y a 4 garçons... et notre système éducatif agricole est à dominante masculine ;

Cependant, il n'y a pas plus d'élèves dyslexiques ou en situation de handicap cognitif qu'avant, mais simplement, un meilleur repérage, une meilleure sensibilisation et la loi de l'école inclusive de 2005 oblige les établissements scolaires à mettre en place des dispositifs d'accueil spécifiques, et pas seulement à propos du temps des épreuves.

Une carence spécifique de l'Enseignement Agricole

Au regard de la loi de 2005, et si l'on s'interroge sur cette volonté de réduire les chiffres, il apparaît que l'enseignement agricole présente bien d'autres carences. En effet, il ne dispose pas comme à l'Éducation Nationale, de médecins et de psychologues scolaires, ni d'inspecteurs ASH (adaptation et scolarisation du handicap) qui peuvent conseiller les équipes édu-

catives pour mettre en place des parcours de scolarisations adaptés pour les publics en situation de handicap.

Par ailleurs, dans de nombreux départements, les référents de scolarité refusent d'animer des équipes de suivi au sein des établissements de l'enseignement agricole et donc de mettre en place des PPS pour des apprenants qui le nécessiteraient.

Des disparités régionales inacceptables

Dans le dernier courrier adressé à la DGER, début mars, nous attirons l'attention sur des difficultés apparues dans plusieurs régions. Un certain nombre de familles ont déposé des demandes d'aménagement des épreuves pour leurs enfants handicapés. Dans plusieurs départements, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) n'ont pas transmis à l'autorité académique leur avis sur ces demandes permettant à la DRAAF d'accorder ou non les aménagements. Les raisons sont multiples : lenteurs administratives, non-prise en compte de nos spécificités calendaires d'évaluation avec les CCF voire refus de MDPH d'étudier les dossiers venant de l'Enseignement Agricole, et ce pour des raisons juridiques. Ainsi en Champagne-Ardenne, une dizaine de dossiers de jeunes de l'enseignement agricole étaient en souffrance ou en Midi-Pyrénées une MDPH écarte systématiquement, de manière administrative, les dossiers

qui ne contenaient pas la validation du médecin de l'Éducation Nationale... Les jeunes et leurs familles peuvent donc se retrouver dans des situations dramatiques et ils n'ont qu'une solution en se tournant soit vers le médiateur de l'enseignement agricole, le Défenseur des Droits (ex-médiateur de la République), soit en saisissant la HALDE ou le Tribunal Administratif pour discrimination. Pour la champagne-Ardenne, la mobilisation des familles et du SNETAP-FSU a permis le déblocage de la situation, permettant aux jeunes de bénéficier des aménagements demandés dès le premier CCF.

A cela s'ajoute des disparités régionales de traitement des personnels lors des examens pour les fonctions de secrétaires licteurs/scripteurs. Certaines DRAAF rémunèrent justement les personnels, d'autres les convoquent sans aucune rémunération !

Où est alors l'égalité républicaine dans ces conditions tant pour les jeunes que pour les personnels ?

C'est pour cela que le SNETAP FSU exige :

- d'une part, la mise en place d'un recensement exhaustif incluant les élèves bénéficiant d'un PAI dans l'enseignement agricole,
- d'autre part, la tenue rapide d'un groupe de travail sur cette question du handicap dans l'enseignement agricole avec tous les partenaires concernés pour enfin appliquer la lettre et l'esprit de la loi de 2005 permettant l'accueil des jeunes handicapés dans les établissements agricoles.

Fabrice Cardon



Conseil de lecture Jean Zay, Souvenirs et Solitude

Souvenirs et Solitude est l'œuvre de Jean ZAY, emprisonné à Riom (Puy de Dôme) en 1940. Malgré la dureté de sa détention (de 1940 à 1944) il consacre l'essentiel de ses forces à l'écriture. C'est la méditation intensément personnelle et magnifiquement écrite qui fait de cette œuvre un grand essai historico-politique de la période d'avant guerre.

En 1936, à 32 ans, Jean Zay se voit confier par Léon Blum le Ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts. Il démocratise le système scolaire français, crée le CNRS, le Musée de l'Homme, l'ENA, le musée d'Art Moderne. Il favorise la création artistique, défend les droits de l'écrivain. Juif et Franc-Maçon, il est sans relâche, violemment attaqué par l'Extrême Droite française. Il est une des premières cibles du régime de Vichy. Le 20 juin 1944, il n'a que 40 ans, il est assassiné par la Milice près de Vichy.

Jean Zay était très attaché à la

laïcité de l'école. Pour mémoire rappelons sa circulaire du 15 mai 1937, qui est toujours d'une vive actualité :

Circulaire du 15 mai 1937

Quintidi, 25 Floréal, An CXLV «Ma circulaire du 31 décembre 1936 a attiré l'attention de l'administration et des chefs d'établissements sur la nécessité de maintenir l'enseignement public de tous les degrés à l'abri des propagandes politiques. Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements. Je vous demande d'y veiller avec une fermeté sans défaillance». De plus «Jean Zay un crime français» est un film documentaire de FR3 réalisé par Catherine Bernstein en février 2012.

Jean Coudert

Le 29 février 2012

Editions Belin 2010

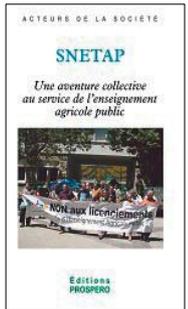
SNETAP

Une aventure collective au service de l'enseignement agricole public

Depuis presque un demi-siècle, le SNETAP (Syndicat national de l'enseignement agricole public), syndicat multicatégoriel et majoritaire dans son secteur, lutte non seulement pour la défense des intérêts et l'amélioration des conditions de travail de ses adhérents mais aussi pour la sauvegarde d'un enseignement agricole public de qualité dans une société qui, trop souvent, ignore tout du monde rural.

Ce volume permettra aux lecteurs, militants ou non, de mieux comprendre ses combats pour s'opposer à la précarité récurrente de certains personnels et maintenir un enseignement agricole public et laïque. Il met aussi en lumière les réflexions du SNETAP sur la nécessité d'assurer la présence, sur l'ensemble du territoire, d'un nombre suffisant d'établissements d'enseignement agricole pour permettre à tous d'y accéder, ainsi que celles menées sur le contenu des programmes qui contribuent à déterminer ce que sera l'agriculture de demain.

On y trouvera ses propositions quant à l'animation des territoires et, de façon plus large, sa vision du visage d'un monde rural dans une société en profonde mutation.



Bon de commande à compléter et à envoyer à

Snetap-FSU
(commande livre)
251, rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15

SNETAP
Une aventure collective
au service de l'enseignement agricole public
(édition Prospéro)

M, Mme : _____

ou Section : _____

Commande _____ exemplaire-s, au prix unitaire de 12€50 (frais de port gratuits)

Pour le règlement je joins un chèque de _____ euros, à l'ordre du Snetap.

Je souhaite recevoir ma commande à l'adresse suivante :

Code postal _____ Ville _____

Signature :

précarité
action emploi
fusion d'établissements
Démocratie

LES RENDEZ VOUS

DU SUP

Enseignement
Supérieur

AgroParisTech

3 avril 2012 - MASSY

Agricole
Public

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15
Tél 01 49 55 84 42 - snetap@snetap-fsu.fr

Les rendez-vous du Sup

Après une première journée d'études consacrée à l'enseignement supérieur en 2010 à Montpellier(1), nous avons décidé de mettre en place régulièrement de nouvelles journées. Ainsi, sous l'appellation "Les Rendez-Vous du Sup", nous retrouverons le mardi 3 avril à AgroParisTech Massy(2). Les thèmes étudiés seront "Quels emplois dans

l'enseignement supérieur agricole ? Qu'en est-il de la précarité ?" et "Fusion et regroupement d'établissement : quelle démocratie ?".

Claire Pinault - Coordinatrice de l'enseignement supérieur agricole 1 - le compte-rendu complet de la journée 2010 et 2 - la fiche d'inscription 2012 sont sur le site SNETAP <http://www.snetap-fsu.fr/Les-Rendez-Vous-du-Sup.html>